

Sujet : [INTERNET] Avis du SDEI sur projet implantation centrale PV au sol à Chatillon sur Indre

De : > Stephanie Presteau (par Internet) <s.presteau@sdei36.com>

Date : 28/01/2019 12:36

Pour : "ddt-ep-sergies@indre.gouv.fr" <ddt-ep-sergies@indre.gouv.fr>

Copie à : Jean Louis Camus <j-l.camus@sdei36.com>

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver l'avis du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Sables du Patureau » sur la commune de Chatillon sur Indre.

Le Syndicat ÉNERGIES VIENNE développe un service public de l'énergie de proximité et a permis la mise en place dans le département de la Vienne d'une organisation du service public de l'énergie efficace, pérenne et centrée sur les besoins des communes et de leurs habitants.

Le Syndicat dispose de 3 entreprises, constituant ainsi le Groupe ÉNERGIES VIENNE en 2012, aux missions complémentaires et présentes aujourd'hui sur toute la chaîne de valeur énergétique, de la production jusqu'à la consommation finale chez le client :

SORÉGIÉS assurant la production, l'achat et la fourniture d'énergie électrique, ainsi que la gestion des réseaux publics de distribution de gaz naturel ou propane,

SRD représentant le gestionnaire des réseaux publics de distribution d'électricité,

SERGIES spécialiste de la production d'énergies renouvelables, le PORTEUR de PROJET.

Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chatillon sur Indre:

Sur un point de vue réglementaire :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, loi d'action et de mobilisation. Il s'agit de lutter contre le réchauffement climatique tout en renforçant l'indépendance énergétique de la France et en créant de nouveaux emplois et de l'activité, et répond également aux objectifs portés par le Plan Climat Energie de la Région Centre Val de Loire voté le 16 décembre 2011.

Ce projet de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables s'inscrit pleinement dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Centre Val de Loire, ainsi qu'au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valençay en Berry.

La commune de Chatillon-sur-Indre est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 24 septembre 2009 et dont la révision a eu lieu le 28 février 2014. Le secteur du projet est classé en zone Ne : « dédiée au projet de panneaux photovoltaïques et aux énergies renouvelables en général ».

Sur un point de vue de l'impact :

Son implantation sur une parcelle à faible valeur agronomique ne porte aucune atteinte à des espaces agricoles ou naturels et permet de valoriser ce site.

Les impacts sont très limités sur la flore et sur la faune et n'apporte aucune nuisance pour les habitants.

Ce site est conforme au règlement de la zone du Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Chatillon sur Indre.

Sur un point de vue électrique :

La centrale photovoltaïque de 3,71 MWc produira 4 276 MWh par an soit la consommation annuelle de 2 138 habitants hors chauffage électrique. Ce qui correspond à 85% de la consommation électrique sur le territoire de la commune de Chatillon sur Indre. De ce fait, la commune se rapproche de l'équilibre énergétique sur son périmètre.

La centrale en phase production évitera d'émettre 1 280 tonnes de CO2 par an.

Comme le démontre le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de la Région Centre Val de Loire, des possibilités importantes d'injection au poste source de Chatillon sont disponibles sans adaptation du poste source et par conséquent sans investissement supplémentaire.

Sur le point de vue fiscal :

Ce projet va générer de la ressource fiscale pour le département de l'Indre et pour la communauté de communes du pays de Chatillon avec l'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux.

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre est favorable à ce projet.

Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre (SDEI), autorité organisatrice de la distribution publique et de la fourniture d'électricité, représente aujourd'hui les 243 communes du département de l'Indre. En plus du contrôle de concession, le Syndicat met en œuvre différentes missions et compétences au service des communes, l'Éclairage Public, Le groupement d'Achat Énergies, Les bornes de charge pour véhicules électriques, Le conseil en Énergie partagée, le Système d'Informations géographiques et l'instruction de l'application du droit des sols.

Cordialement,

Stéphanie PRESTEAU

Collaboratrice du Président

Tél : 02.54.61.59.59 / 06.85.95.47.33



Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre

Centre Colbert - Bâtiment G

2 Place des Cigarières - CS60218

36004 CHATEAUROUX CEDEX

<http://www.sdei36.com>

— Pièces jointes : _____

**AVIS DU SDEI SUR LE PROJET PHOTOVOLTAIQUE DE CHATILLON SUR
INDRE.pdf**

260 Ko

**AVIS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'INDRE SUR LE PROJET DE PRODUCTION
D'ELECTRICITE A PARTIR D'ENERGIES RENOUVELABLES**

SUR LA COMMUNE DE CHATILLON SUR INDRE

Le Syndicat ÉNERGIES VIENNE développe un service public de l'énergie de proximité et a permis la mise en place dans le département de la Vienne d'une organisation du service public de l'énergie efficace, pérenne et centrée sur les besoins des communes et de leurs habitants.

Le Syndicat dispose de 3 entreprises, constituant ainsi le Groupe ÉNERGIES VIENNE en 2012, aux missions complémentaires et présentes aujourd'hui sur toute la chaîne de valeur énergétique, de la production jusqu'à la consommation finale chez le client :

SORÉGIÉS assurant la production, l'achat et la fourniture d'énergie électrique, ainsi que la gestion des réseaux publics de distribution de gaz naturel ou propane,

SRD représentant le gestionnaire des réseaux publics de distribution d'électricité,

SERGIÉS spécialiste de la production d'énergies renouvelables, le PORTEUR de PROJET.

Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chatillon sur Indre:

Sur un point de vue réglementaire :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, loi d'action et de mobilisation. Il s'agit de lutter contre le réchauffement climatique tout en renforçant l'indépendance énergétique de la France et en créant de nouveaux emplois et de l'activité, et répond également aux objectifs portés par le Plan Climat Energie de la Région Centre Val de Loire voté le 16 décembre 2011.

Ce projet de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables s'inscrit pleinement dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Centre Val de Loire, ainsi qu'au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valençay en Berry.

La commune de Chatillon-sur-Indre est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 24 septembre 2009 et dont la révision a eu lieu le 28 février 2014. Le secteur du projet est classé en zone Ne : « dédiée au projet de panneaux photovoltaïques et aux énergies renouvelables en général ».

Sur un point de vue de l'impact :

Son implantation sur une parcelle à faible valeur agronomique ne porte aucune atteinte à des espaces agricoles ou naturels et permet de valoriser ce site.

Les impacts sont très limités sur la flore et sur la faune et n'apporte aucune nuisance pour les habitants.

Ce site est conforme au règlement de la zone du Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Chatillon sur Indre.

Sur un point de vue électrique :

La centrale photovoltaïque de 3,71 MWc produira 4 276 MWh par an soit la consommation annuelle de 2 138 habitants hors chauffage électrique. Ce qui correspond à 85% de la consommation électrique sur le territoire de la commune de Chatillon sur Indre. De ce fait, la commune se rapproche de l'équilibre énergétique sur son périmètre.

La centrale en phase production évitera d'émettre 1 280 tonnes de CO2 par an.

Comme le démontre le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de la Région Centre Val de Loire, des possibilités importantes d'injection au poste source de Chatillon sont disponibles sans adaptation du poste source et par conséquent sans investissement supplémentaire.

Sur le point de vue fiscal :

Ce projet va générer de la ressource fiscale pour le département de l'Indre et pour la communauté de communes du pays de Chatillon avec l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux.

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre est favorable à ce projet.

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI), autorité organisatrice de la distribution publique et de la fourniture d'électricité, représente aujourd'hui les 242 communes du département de l'Indre. En plus du contrôle de concession, le Syndicat met en œuvre différentes missions et compétences au service des communes, l'Éclairage Public, Le groupement d'Achat Energies, Les bornes de charge pour véhicules électriques, Le conseil en Energie partagée, le Système d'Informations géographiques et l'Instruction de l'application du droit des sols.

